

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix-sept septembre deux mil vingt et un à 20 h 30, suivant convocation en date du dix septembre deux mil vingt et un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mme CYRILLE Aurore, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice à Mr LECOMTE Jean-Luc

Membre absent : Mr CHARIAL Nicolas

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2021

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2021/043 en date du 17 septembre 2021

Maintenance des blocs secours, alarme incendie et défibrillateur : étude de devis

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de mettre en place un contrat de maintenance pour le défibrillateur. Elle indique qu'il serait en outre nécessaire de procéder au contrôle périodique des blocs secours et de l'alarme incendie. Mme le Maire présente les devis reçus, à savoir :

Pour le défibrillateur :

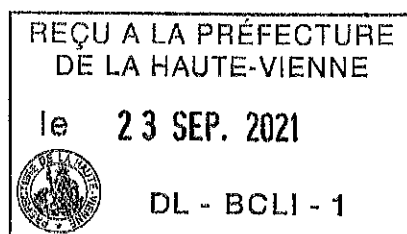
- Entreprise LIMOUSIN INCENDIE : 75 € HT soit 90 € TTC, + frais de déplacement (pour les deux opérations) 30 € HT soit 36 € TTC
- Entreprise DEFIBRIL : 141,20 € HT soit 169,44 € TTC.

Pour les blocs secours :

- Entreprise LIMOUSIN INCENDIE : 100,00 € HT soit 120,00 € TTC + frais de déplacement (pour les deux opérations) 30 € HT soit 36 € TTC

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- de retenir l'entreprise LIMOUSIN INCENDIE pour un coût de
 - 75 € HT soit 90 € TTC pour la maintenance du défibrillateur
 - 100,00 € HT soit 120,00 € TTC pour la vérification des blocs secours
 - 30 € HT soit 36 € TTC pour les frais de déplacement
 - Soit 205 € HT, 246 € TTC pour le total
- d'autoriser Mme le Maire à signer la proposition de l'entreprise LIMOUSIN INCENDIE.



Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 21 Septembre 2021.
Le Maire

